



## → Atelier Thématique

### Electromobilité

**Jeudi 24 janvier de 8h00 à 10h00 chez  
Citroën Sorda, avenue Jean-Paul Sartre.**

**1 . Présentation du projet de déploiement d'ombrières photovoltaïques clé en main sur la zone de Périgny : rappel sur la genèse du projet, présentation des éléments techniques, des avantages du projet et des principales étapes de mise en œuvre.**

Merci à Marc Ballandras, Directeur du développement de la SCIC Poitou-Charentes énergies renouvelables, pour son intervention. Elle nous a permis de mieux comprendre le fonctionnement de ce type d'installation, les phases de mise en œuvre et les principales caractéristiques du projet.



#### Points à retenir :

- La société coopérative PCER a été fondée en 2008 par un collectif de partenaires qui apportent leur soutien technique et financier, assurant ainsi la pérennité du projet.

#### Les ombrières sont installées clé en main :

L'équipe de PCER prend en charge et gère de A à Z les "4 complexités" :

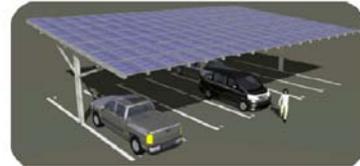
- Complexité technique (dimensionnement, choix des fournisseurs, pose)
- Complexité administrative (documents d'urbanisme, raccordement, EDF-OA...)
- Complexité financière : 100% financés (fonds propres, prêt)
- Complexité d'entretien (entretien et maintenance sur site)





### Installation type :

Les ombrières photovoltaïques permettent une valorisation élégante de l'espace et offrent plusieurs fonctionnalités :



1. Parking du véhicule.
2. Protection du véhicule / des passagers contre les intempéries (chaleur, pluie, neige).
3. Production d'énergie propre, renouvelable, de proximité.
4. Possibilité de borne de recharge pour véhicules électriques (en option)

### Objectif et principe de financement par PCER :

Le déploiement est réalisé en approche «auto-financée» : PCER finance 100% du projet. La viabilité de l'ensemble de l'investissement vise à être assurée par la revente (par PCER au Réseau EDF) de toute l'électricité produite, avec un tarif de rachat bonifié.

### Un geste pour l'environnement :

100 kW produisent annuellement environ 110 000 kWh.  
Cela équivaut à :

- la consommation électrique de 35 ménages français (environ)
- 11500 km en Mia Electric

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter Biotop ou Marc Ballandras.

**Marc Ballandras** - Tél : 06 25 41 63 09 / ballandras@pcer.fr - www.pcer.fr  
Poitou-Charentes Energies Renouvelables - 3, rue Raoul Follereau, 86000 Poitiers





## 2 . Présentation de la nouvelle offre de véhicules électriques en autopartage sur la zone de Périgny : rappel sur le principe de l'autopartage issu du Grenelle de l'environnement, les avantages et les caractéristiques de l'offre\*

Merci à Benoit Roussey, Directeur général de la Société publique locale Poitou-Charentes Autopartage pour son intervention, qui nous a permis de mieux comprendre le fonctionnement de ce nouveau type de mobilité alternative, innovant et original, permettant de répondre à certaines problématiques sur notre zone, tant au niveau personnel que professionnel.

### Points à retenir :

- La SPL « Poitou-Charentes Auto-Partage » met à disposition une flotte de véhicules électriques en autopartage, dotés de systèmes de reconnaissance d'utilisateurs et de gestion des droits d'usages. Les véhicules peuvent être personnalisés aux couleurs des entreprises.
- L'offre de service de Poitou-Charentes Auto-Partage consiste à permettre à vos collaborateurs d'utiliser, pour leurs besoins professionnels ou personnels, des voitures électriques mis en partage dans votre entreprise, ou entre plusieurs entreprises de la zone.
- Le principe est simple : l'usage à titre professionnel dans le cadre du service se fait sur le compte forfaitaire annuel de l'entreprise ; l'usage à titre privé se fait aux conditions favorables de l'offre publique, sur le compte et la responsabilité de vos collaborateurs.
- Le véhicule est adapté pour assurer les petits déplacements quotidiens professionnels en boucle autour de l'entreprise. Vos collaborateurs peuvent aussi l'utiliser pour des déplacements de proximité ou pour les trajets domicile-travail : pour ce type de mobilité pendulaire, favoriser et organiser le Covoiturage est fortement encouragé.



- Le véhicule est **assuré tous risques, maintenu (préventif, curatif)** par le prestataire de PCAP, France Auto Partage.
- Vous bénéficiez d'un accès privilégié par Internet au **système de réservation, de gestion d'usage** du véhicule ou de la flotte de véhicules, permettant à vos collaborateurs d'organiser l'autopartage au sein de votre structure.



- Le **système de communication** intégré au véhicule permet de garder le contact 24h/24 7j/7 auprès de la centrale d'appel qui possède également un rôle d'assistance en cas de panne ou d'accident.
- Dans le cas où plusieurs entreprises se partagent un même véhicule (exemple de Club d'entreprises de Périgny) 3 sociétés au maximum pourront être affectés à chaque véhicule.
- Tout conducteur de l'entreprise peut être **abonné à titre personnel** au service régional d'autopartage, sur sa responsabilité et pour son compte.
- Votre structure peut bénéficier d'un **espace de communication** sur le véhicule. Flocage sur le véhicule aux couleurs de votre structure (logo, slogan) en juxtaposition de ceux du service d'Auto-Partage et de ses prestataires.

#### Les tarifs :

##### **Pour l'entreprise**

- Frais d'accès au service : 490 € HT /mois (voiture + entretien + logiciel gestion flotte + disponibilité + communication sur la voiture) pour un usage annuel jusqu'à 1700 h ;
- Dans le service global, la communication est de 20 € HT/mois (non détachable du service)
- La recharge électrique du véhicule est à la charge de l'entreprise (1 à 2 € les 100 km).

##### **Pour l'usage à titre personnel**

- Les collaborateurs deviennent clients du service d'autopartage régional à titre personnel et sont donc redevable du service sur leur propre compte,
- L'abonnement à titre personnel du collaborateur est gratuit la première année et à demi-tarif l'année suivante, soit 30 € TTC
- Le tarif d'usage de la voiture est de 1,50 € TTC par quart d'heure entamé
- Pour le déplacement domicile-travail, le service forfaitaire pour 9,00 € TTC comprend l'aller, le retour, l'immobilisation du véhicule au domicile pendant la nuit (pour une distance domicile-travail de 25 km maximum)
- Le covoiturage est fortement encouragé, le véhicule pouvant transporter 3 pers.
- Le collaborateur aura une carte personnelle ou pourra s'identifier à titre personnel sur la carte RFID de l'entreprise

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter Biotop ou Benoit Roussey

*\* (présentation complète en pièce jointe)*

**Benoit Roussey** - Tél : 05 49 55 68 65 / [b.roussey@cr-poitou-charentes.fr](mailto:b.roussey@cr-poitou-charentes.fr)  
Poitou-Charentes Auto-Partage - 15 rue de l'ancienne comédie, 86000 Poitiers



### 3. Présentation de l'utilisation d'une flotte de véhicules électriques par la plateforme de tri et de distribution de La Poste.

Merci à Catherine Pamart, Catherine Nerrière, Serge Vaillant et Nicolas Nabti, de la PIC de Périgny. Leurs retours d'expériences sur l'utilisation au quotidien de véhicules électriques (vélos, triporteurs et kangoo ZE) nous ont été très utiles.



#### Points à retenir :

La Poste possède la plus importante flotte de véhicules électriques de France. (plus de 10 000 véhicules prévus d'ici à 2015).

La région Poitou-Charentes est aussi très impliquée avec environ 300 vélos à assistance électrique et 70 Kangoo ZE.

#### Quelques conseils :

- Prévoir 7h pour une charge totale du véhicule
- Bien gonfler les pneus
- Former les utilisateurs à l'éco-conduite pour maximiser l'autonomie.
- Assurer le préchauffage de l'habitacle sur site
- Utiliser l'énergie cinétique au maximum

→ La conduite d'un véhicule électrique demande un temps d'adaptation, elle incite à une attitude plus douce, plus coulée et donc moins accidentogène.

→ L'autonomie est de 100 km en moyenne

→ Changement de la batterie tous les 150 000 km (véhicule nécessitant très peu d'entretien).





**Un grand merci à l'équipe de la concession Citroën Sorda et au Groupe Michel pour leur accueil et leur disponibilité lors de cet atelier.**



### Participants

DERIVE Alexandre	Cassandra
BOUCARD Dominique	Imprimerie Rochelaise
MARTIN Aude	Imprimerie Rochelaise
DEVAUD Patrick	EDF Commerce
LE CLANCHE Pirre	EDF Commerce
ROUSSEY Benoit	Poitou Charentes Auto Partage
PACTON Vincent	Groupe Hospitalier LR
ERTEL Olivier	Citroën Sorda
CHERIN Patrick	Groupe Michel
DELHOMMAIS Nathalie	Groupe Michel
PAMART Catherine	La Poste
VAILLANT Serge	La Poste
NABTI Nicolas	La Poste
NERRIERE Catherine	La Poste
LOISEL Tony	TL Froid



### Prochain Atelier Biotop

**Date** : Jeudi 07 mars 2013

**Horaires** : de 8h00 à 10h00.

**Thématique** : **L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE**

**Lieu** : EDF

### Contact :

**Alexandre Petrozzi**

*Animateur*

→ 06 23 15 56 40

contact@clubperigny.com

